



Perte de la garde "amiable" des enfants

Par **dany31**, le **26/05/2016** à **19:10**

Bonjour,

Je suis père de deux enfants de 15 et 12 ans et divorcé depuis 8 ans. Nous avons divorcé "à l'amiable" avec consentement mutuel et avocat commun. Mon ex femme ayant la garde complète des enfants.

Tout s'est toujours bien passé entre mon ex femme et moi depuis 8 ans en ce qui concerne les enfants. Nous habitons proche l'un de l'autre pour leur bien être et nous nous entre-aidons aussi souvent que possible pour la garde, les frais, etc.

Nous avons convenu à l'amiable que je verrais les enfants le mercredi soir afin de couper les longues semaines sans les voir. Ainsi qu'un WE sur deux et la moitié des vacances. Je les dépose à l'école les jeudi et lundi matin.

Seulement, elle a rencontré quelqu'un avec qui elle a décidé de s'installer (j'en suis content pour elle et les enfants). Sauf qu'elle part à l'autre bout de la ville, au milieu de la campagne. Me privant de voir mes enfants les Mercredis et les Dimanches soirs (car il ne m'est plus possible de les déposer à l'école le lendemain). M'obligeant à de nombreux kilomètres et heures de bouchons pour les voir.

Je ne peux bien entendu pas quitter mon appartement, mon travail et ma vie ici pour aller m'installer près d'elle et son nouveau chéri...

Sur les documents du divorce, il est écrit que nous nous entendons à l'amiable et à défaut, le minimum s'applique (Vendredi soir 17h > Dimanche 19h).

Je me retrouve donc au minimum légal. Sans rien pouvoir faire...

Quels sont mes droits ? A part me taire et ne plus voir mes enfants qu'une fois toutes les deux semaines ? Et perdre les mercredis et les dimanches soir ? Et m'imposer des frais kilométriques et une perte de temps monumentale ?

Je n'ai pas trop d'illusions.... mais merci de vos réponses !!